

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Le Feader soutient le développement des zones rurales. Le projet de la région Bourgogne est de favoriser l'attractivité de son territoire rural par l'emploi et le développement de nouvelles activités, en proposant une offre qualitative de services et de logements. Parmi les enjeux forts, il s'agit d'orienter ces actions en faveur de l'aménagement durable des territoires, d'assurer le développement économique territorial, notamment touristique et de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les collectivités locales et leurs groupements
- Les offices publics et entreprises sociales de l'habitat, les bailleurs sociaux
- Les établissements publics, sociétés d'économie mixte et offices du tourisme
- Les micro et petites entreprises et les groupements d'entreprises
- Les agriculteurs, groupements d'agriculteurs et particuliers
- Les associations, fondations, groupements économiques ou sociétés coopératives du territoire

LE RÉSEAU RURAL

Il réunit les acteurs publics et privés des territoires (collectivités, associations...) autour de réseaux thématiques tels qu'agriculture, environnement, forêt, santé, habitat/attractivité, accueil/maintien de populations, coopération, transition énergétique. L'enjeu est d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme de développement rural par la mobilisation des acteurs (échanges de pratiques, formations, actions de sensibilisation).

DES DISPOSITIFS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le programme LEADER

Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale

Ce dispositif fonctionne par appel à projets organisé par la région. Il incite les territoires à élaborer une stratégie territoriale afin de soutenir des projets innovants/expérimentaux, portés par des acteurs publics et/ou privés et liés à l'attractivité générée par de nouvelles populations et activités ou à la transition énergétique.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

La transition énergétique

Il s'agit, sur des territoires labellisés, les *territoires à énergie positive* (TEPOS) :

- d'encourager la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal aux côtés de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), selon des critères de performance thermique,
- de soutenir les actions de promotion orientées vers le grand public (sensibilisation de la population aux économies d'énergie...).

L'accueil et l'attractivité du territoire

- Faire venir les actifs dans les zones rurales telles que les centre-bourgs et agir sur les leviers d'attractivité des territoires ruraux : l'habitat et les services,
- En matière d'habitat : élaborer des stratégies territoriales d'habitat, rénover des logements publics et sociaux, mener des opérations d'aménagement urbain durable,
- Améliorer les conditions d'accès de la population des territoires ruraux aux services (enfance, maison de mutualisation de services publics, santé, inter-génération, services innovants).

Le développement économique et touristique

- Générer localement l'activité économique et l'emploi, en soutenant les projets collectifs relevant de l'économie solidaire,
- Développer l'économie touristique en Bourgogne en soutenant :

- les zones d'itinérance (voies navigables, pistes cyclables, route des vins), les sites emblématiques (Guédelon, Cluny...), les espaces touristiques (parc naturel régional du Morvan...), les grands sites patrimoniaux (Vézelay, Bibracte, La Charité),

- par le développement des activités éco-touristiques, les hébergements, les aménagements/équipements favorisant la qualité de l'accueil des touristes, la restauration des grands sites patrimoniaux, les ports propres, les haltes fluviales, les aménagements d'itinéraires cyclables,

- par la formation et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs du tourisme, la promotion de la destination Bourgogne.



Vous souhaitez en savoir plus, vous avez des questions, un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr